

Projet de consignes de sécurité et de sûreté pour le musée franco-américain de Blérancourt (Mai 2017)

Ce projet comprend les consignes et procédures à appliquer dans les cas suivants :

- début d'incendie constaté,
- alarme incendie sur le SSI le jour,
- alarme incendie sur le SSI la nuit,
- évacuation d'urgence,
- découverte d'un objet suspect,
- alerte à la bombe,
- attentat,
- vol ou dégradation constatée d'une œuvre,
- alarme intrusion le jour,
- alarme intrusion la nuit,
- accident corporel.

DÉBUT D'INCENDIE CONSTATÉE

Tout agent qui constate un début d'incendie doit :

- alerter immédiatement le PC de Blérancourt ou si celui-ci n'est pas occupé le PC de Compiègne,
- évacuer les personnes de la zone sinistrée,
- attaquer le feu avec les moyens à disposition (extincteurs)
- faciliter l'intervention des secours.

Tout agent du PC de Blérancourt ou du PC de Compiègne alerté pour un début d'incendie doit :

- alerter immédiatement les pompiers par téléphone ou par le système TALIA, en précisant bien le lieu du sinistre.
- procéder à l'évacuation générale à l'aide de l'avertisseur sonore du SSI (voire fiche sur l'évacuation,)
- prévenir le responsable de surveillance de Blérancourt, sinon le responsable de Compiègne via le PC de Compiègne.
- assister l'intervention des secours.

ALARME INCENDIE SUR LE SSI LE JOUR

En cas de déclenchement d'une alarme incendie de jour, une temporisation de 5 min est prévue avant le déclenchement de la sirène d'évacuation générale.

L'agent au PC de Blérancourt doit :

- indiquer à l'agent d'intervention la zone et le numéro du détecteur concernés.
- informer le responsable de surveillance,
- coordonner l'évacuation du public

L'agent d'intervention procède à la levée de doute et informe le PC du résultat.

S'il n'y a pas de feu constaté, l'agent au PC acquitte l'alarme sur la centrale incendie et en informe le responsable de surveillance qui peut décider la réouverture au public.

S'il y a feu constaté se référer à la fiche correspondante.

ALARME INCENDIE SUR LE SSI LA NUIT

La nuit ou les jours fériés « musée fermé », les alarmes sont gérées par le PC de Compiègne.

En cas d'alarme incendie la nuit, l'agent au PC de Compiègne doit :

- contacter l'agent d'astreinte pour le musée de Blérancourt,
- procéder à une pré-levée de doute à l'aide du système de vidéosurveillance, et informer l'agent d'astreinte soit par téléphone, soit par radio quand celui-ci est à portée du musée, de la situation constatée. En indiquant, par exemple, la présence de fumée ou d'éclats lumineux dans les salles.
- en cas de suspicion de feu avéré à l'aide de la vidéo, appliquer immédiatement la procédure de feu constaté.
- attendre le résultat de la levée de doute et soit consigner l'alarme intempestive, soit passer à la procédure feu constaté.

L'agent d'astreinte doit :

- se rendre sur les lieux muni de son talkie-walkie avec protection du travailleur isolé (PTI,)
- se conformer aux consignes de l'agent du PC et ne s'approcher de la zone en alarme que si cela ne le met pas en danger.
- procéder à la levée de doute et en informer le PC de Compiègne par radio.
- attendre et assister les secours, le cas échéant.

ÉVACUATION D'URGENCE

La procédure d'évacuation d'urgence peut être appliquée dans différentes situations : alarme incendie, fuite de gaz, alerte à la bombe, risque d'effondrement du bâtiment...

En cas d'évacuation d'urgence, les agents doivent :

- l'agent à l'accueil interdit l'entrée du public et dirige les visiteurs vers le point de rassemblement,
- les autres agents se répartissent en guide-file et serre-file et dirigent le public vers l'extérieur via les issues de secours en indiquant le point de rassemblement. Ils assistent les personnes à mobilité réduite vers les espaces d'attente sécurisés.
- Les agents guide-file restent en contrôle des issues de secours pour éviter toute intrusion jusqu'à la fin de l'évacuation.
- Les agents serre-file vérifient qu'il ne reste plus personne dans les bâtiments et referment les portes sans les verrouiller.

DÉCOUVERTE D'UN OBJET SUSPECT

En cas de découverte d'un objet suspect abandonné, tout agent doit rechercher le propriétaire de l'objet dans les environs immédiats. Si le propriétaire n'est pas retrouvé, il doit :

- alerter le PC de Blérancourt ou à défaut le PC de Compiègne,
- procéder à l'évacuation de la zone concernée et établir un périmètre de sécurité,
- assister l'intervention des forces de l'ordre et des services de déminage,

L'agent au PC doit :

- contacter la gendarmerie,
- contacter le responsable de surveillance,
- demander à tous les agents de respecter le silence radio,
- accueillir et orienter les forces de l'ordre.

ALERTE À LA BOMBE

Tout agent alerté par un appel téléphonique indiquant la présence d'un explosif dans l'établissement doit :

- alerter le PC de Blérancourt ou à défaut le PC de Compiègne en donnant le maximum

d'information sur la teneur de l'appel,

L'agent au PC doit :

- alerter le responsable de surveillance,
- observer le silence radio,
- selon la décision du responsable de permanence, faire procéder à une fouille minutieuse des lieux ou procéder à une évacuation générale.

ATTENTAT

(Se référer à la fiche : alerte attentat)

VOL OU DÉGRADATION CONSTATÉE D'UNE ŒUVRE

En cas de constatation d'une œuvre manquante ou d'une œuvre dégradée, tout agent doit :

- alerter le PC de Blérancourt ou à défaut le PC de Compiègne,
- tenter de repérer l'auteur du délit, le cas échéant noter son signalement et repérer ses déplacements,
- attendre les instructions du PC et assister les forces de l'ordre,

L'agent au PC doit :

- faire interdire toute entrée et toute sortie de l'établissement,
- alerter la gendarmerie, puis le responsable de surveillance,
- accueillir et orienter les forces de l'ordre.

ALARME INTRUSION LE JOUR

En cas de déclenchement d'une alarme intrusion de jour, l'agent du PC doit :

- demander à l'agent d'intervention de procéder à la levée de doute,
- utiliser la vidéosurveillance pour effectuer une pré-levée de doute et informer l'agent d'intervention de la présence éventuelle d'intrus,
- en cas d'intrusion avérée, alerter la gendarmerie et le responsable de surveillance,
- attendre les consignes du responsable de surveillance et des forces de l'ordre.

ALARME INTRUSION LA NUIT

La nuit ou les jours fériés « musée fermé », les alarmes sont gérées par le PC de Compiègne.

En cas de déclenchement d'une alarme intrusion de nuit, l'agent du PC de Compiègne doit :

- contacter l'agent d'astreinte pour le musée de Blérancourt,
- procéder à une pré-levée de doute à l'aide de la vidéosurveillance et informer l'agent d'astreinte soit par téléphone, soit par radio quand celui-ci est à portée du musée, de la situation constatée. En indiquant, par exemple, la présence d'intrus dans les salles.
- en cas de détection répétée dans les espaces adjacents, de présence constatée de personnes ou de mise hors service de la vidéosurveillance, alerter immédiatement la gendarmerie et demander à l'agent d'astreinte de rester hors de l'établissement et d'attendre les forces de l'ordre,
- dans les cas précédents, alerter également le responsable de surveillance du musée,

L'agent d'astreinte doit :

- se rendre sur les lieux muni de son talkie-walkie avec protection du travailleur isolé (PTI,)
- se conformer aux consignes de l'agent du PC et ne s'approcher de la zone en alarme que si cela ne le met pas en danger.
- procéder à la levée de doute et en informer le PC de Compiègne par radio.
- attendre et assister les forces de l'ordre, le cas échéant.

ACCIDENT CORPOREL

Tout agent témoin (ou alerté par un visiteur) d'un accident corporel, doit :

- alerter le PC de Blérancourt ou à défaut le PC de Compiègne qui contactera les secours,
- appliquer les gestes de premier secours et assister une éventuelle personne qualifiée (médecin, infirmier, pompier...)
- établir un périmètre de sécurité autour de la victime
- rester près de la victime jusqu'à l'arrivée des secours,
- à la fin de la procédure, relever les identités des éventuelles personnes qui seraient intervenues.